

PROJET DE LOI

adopté

le 14 décembre 1989

N° 38
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969
relative au Conseil supérieur de la fonction militaire.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :
Sénat : 109 et 131 (1989-1990).

Article unique.

Le deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au Conseil supérieur de la fonction militaire est ainsi rédigé :

« Les membres appartenant au personnel en activité de service sont désignés par voie de tirage au sort parmi les volontaires. »

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1989.

Le Président,

Signé : Alain POHER.